

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 Janvier 2025**

N°2025-01-01

Date de convocation : 15-01-2025

Date d'affichage : 15-01-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier, à vingt heures,, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17 et 2 pouvoirs

Pouvoirs : Mme Dorothée ANTON pouvoir à Mme Sophie DUPAYRAT, M.Johann GOURMAND Johann pouvoir à M. Guy MINASSIAN

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

~~M. GOURMAND Johann~~

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : ATTRIBUTION MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE pour les cheminements doux

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation de Maîtrise d'œuvre a été lancée pour cette opération.

L'avis de marché a été envoyé pour publication le 06/11/2024 au journal la VOIX DE L'AIN et est paru le 08/11/2024.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/> le 08/11/2024.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 05/12/2024 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur imposait la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <https://marchespublics.ain.fr>

7 plis ont été réceptionnés dans le délai imparti

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après :

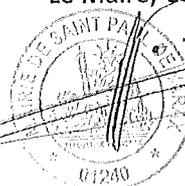
Prix : 40 % : Note = (Pmin / Poffre) x 40	40/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Appropriation des contraintes propres au site et de la problématique du projet. – 10 pts. <input type="checkbox"/> Méthodologie appliquée à l'opération qui mette en avant le respect du programme et l'accompagnement apporté au maître d'ouvrage – 20 pts. <input type="checkbox"/> Parti d'aménagement : prescriptions entourant les problématiques de fonctionnalité, de sécurité et d'intégration des aménagements dans le milieu rural existant – 15 pts. <input type="checkbox"/> Equipe attribuée à l'opération avec CV joint démontrant l'ensemble des compétences nécessaires – 5 pts. <input type="checkbox"/> Illustration de la sensibilité du candidat en s'appuyant sur des références similaires – 10 pts. 	60/100

Au vu du rapport d'analyse des offres avant et après négociation établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
Sur la base de ces éléments,
Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,
Vu le rapport d'analyse des offres avant et après négociation,
Décide d'attribuer le marché à Axis Conseil Rhône Alpes pour un montant de 39 872,00€ HT.
Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à son exécution.
Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2025 en dépenses d'investissement

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric-MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 21/01/2025
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 Janvier 2025**

N°2025-01-02

Date de convocation : 15-01-2025

Date d'affichage : 15-01-02

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier, à vingt heures,, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17 et 2 pouvoirs

Pouvoirs : Mme Dorothée ANTON pouvoir à Mme Sophie DUPAYRAT, M.Johann GOURMAND Johann pouvoir à M. Guy MINASSIAN

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Modification du tableau des emplois de la commune au 1^{ER} Février 2025– Ouverture poste rédacteur et modification du poste d'animation

Monsieur le Maire explique qu'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe a été ouvert le 8 novembre 2021 par délibération, informe que suite à la nomination d'une secrétaire générale, il convient d'ouvrir un poste de rédacteur à la date du 1^{er} février 2025 et de conserver celui de rédacteur principal 2^{ème} classe et celui de d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en raison des possibilités de changement de grade à venir.

Puis informe que le poste de 15h40 occupé par l'agent de la cantine, faisant également fonction de secrétariat médical pour 3h tous les mercredis, doit être revu à la baisse soit 10h50 en raison de la fermeture définitive de la cabine de téléconsultation. A la date du 1 février 2025 un poste de 10h50 annualisé du 1^{er} janvier au 31 aout 2025 est ouvert sur le grade d'animateur, tenu a ce jour par un agent qui accepte sa diminution d'heures.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal émet **un avis favorable à l'unanimité**, aux modifications de postes comme cité ci-dessus.

Donne lecture du tableau des emplois permanents de la commune comme suit à partir du 1 février 2025

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 001-210103834-20250120-20250102-DE

SLOW

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES						DATES
ADMINISTRATIFS	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	CREATION POSTES
grade : administratif						
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1			30H	08/11/2021
REDACTEUR	B	1	1		30H	01/02/2025
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere classe	C	1	1		30H	20/04/2021
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe	C	1	1		30H	11/07/2022
SOCIAL						
	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : ATSEM						
ASTEM Principal 1ère classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		05/10/2001
ASTEM Principal 1ère classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		05/10/2001
TECHNIQUE						
	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : adjoint technique principal						
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe	C	1	1	35H		29/09/1992
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe	C	1	1	35H		01/09/2006
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	35H		01/04/2023
grade : adjoint technique						
	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe	C	1	1		23H	08/07/2005
ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe 19h annualisé 14h57	C	1	1		14H57	28/08/2018
ADJOINT TECHNIQUE 25H annualisé 19h41 mise à disposition du centre de loisirs pour 15h45	C	1	1		19H41	07/07/2021

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

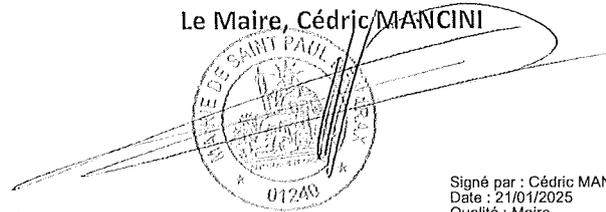
Publié le

ID : 001-210103834-20250120-20250102-DE

SLOW

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS						DATE DE CREATION	DATE DE FERMETURE
ADMINISTRATIF	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	POSTES	POSTE
grade : administratif							
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1		25H30	24/04/2023	
ANIMATION	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC		
grade : Animateur							
ANIMATEUR	B					01/01/2023	
ANIMATEUR 4h annualisé	C	1	1		3H09	01/09/2022	
ANIMATEUR 32H annualisé	C	1	1		25H12	01/09/2022	
ANIMATEUR	C	1	1		15H40	26/08/2024	01/02/2025
ANIMATEUR ANNUALISE	C	1	1		10h50	01/02/2025	
EMPLOIS PERMANENTS SAISONNIER							
TECHNIQUE							
Grade : technique							
Adjoint technique	C	1			1	08/07/2024	
EMPLOIS NON PERMANENTS SAISONNIER							
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC		
grade : technique							
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1		20H	01/07/2024	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Le Maire, Cédric MANCINI



Signé par : Cédric MANCINI
 Date : 21/01/2025
 Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 Janvier 2025**

N°2025-01-03

Date de convocation : 15-01-2025

Date d'affichage : 15-01-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier, à vingt heures,, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17 et 2 pouvoirs

Pouvoirs : Mme Dorothée ANTON pouvoir à Mme Sophie DUPAYRAT, M.Johann GOURMAND Johann pouvoir à M. Guy MINASSIAN

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

~~M. GOURMAND Johann~~

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : TRAVAUX DE SEPARATIFS RESEAUX FIN DE PROGRAMME SCHEMA
DIRECTEUR 2014**

Monsieur Guy MINASSIAN informe le conseil municipal qu'il reste des travaux à prévoir de mise en séparatif du réseau assainissement dans le cadre du schéma directeur de 2014, sur le secteur de l'Impasse de la Source, Rue du Vieux Jonc et de l'Impasse de la Maternelle.

Un règlement de consultation a été établi par le bureau d'étude REALITES environnement désigné en tant que maître d'œuvre.

Ces travaux regroupent 4 diagnostics, les levées topographiques, géolocalisation des réseaux, passage des caméras ITV, et le diagnostic amiante.

En fonction des demandes plusieurs entreprises ont répondu à cette consultation.

Ces travaux sont à prévoir sur le budget assainissement au budget primitif 2025

Concernant les levés topographiques : L'entreprise IRE 01 a été retenue

Concernant l'étude géolocalisations des réseaux : L'entreprise IRE 01 a été retenue

Les deux prestations ont été retenues pour la somme de 6 750€ HT

Concernant le passage des caméras ITV : L'entreprise ADTEC a été retenue pour la somme de 7 456€ HT

Concernant l'analyse diagnostic amiante : L'entreprise AEC Services a été retenue pour la somme de 4 864.00€ HT

S'LO

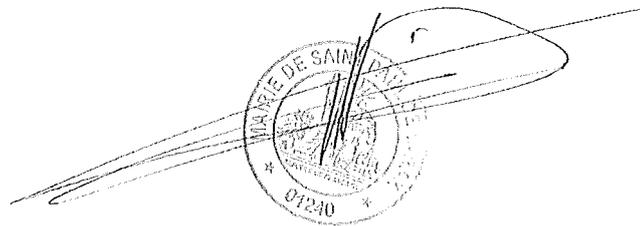
Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Guy MANISSIAN, le conseil municipal émet **un avis favorable à l'unanimité** pour confier les travaux cités ci-dessus aux entreprises suivantes :

- Levés topographiques : L'entreprise IRE 01 de Montrevel en Bresse
- L'étude géolocalisations des réseaux : L'entreprise IRE 01 de Montrevel en Bresse

Les deux prestations ont été retenues pour la somme de 6 750€ HT

- Le passage des caméras ITV : L'entreprise ADTEC de TOSSIAT pour la somme de 7 456€ HT
- L'analyse diagnostic amiante : L'entreprise AEC Services de BRON pour la somme de 4 864.00€ HT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :